

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis §5 al.2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 1 février 2018 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**



L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Budget 2018 du C.P.A.S – Ordinaire et extraordinaire
Approbation–Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 décembre 2017
3. Avenant au pacte de majorité-Désignation nouveau Président de CPAS –Approbation
4. A) Démission d'un conseiller communal
B) Présentation candidature d'un nouveau Conseiller communal et prestation de serment
5. A) Acceptation démission d'un conseiller CPAS
B) Présentation de la candidature d'un nouveau conseiller de CPAS en remplacement
6. ATL-Programme Clé-Approbation
7. Adhésion à la centrale de marché relative à la numérisation, au découpage et à l'indexation des actes d'état civil – Décision
8. Adhésion à la centrale d'achat de la Province-Consommables informatiques - Décision
9. Désaffectation Presbytère de Muno-Décision
10. Vente Presbytère de Muno-Décision
11. Vente de parcelles communales à Ste-Cécile - Décision
12. Massif forestier de la Semois et de la Houille – Développement d'un franchissement spectaculaire – Décision

13. Massif forestier de la Semois et de la Houille – Valorisation de points de vue – Décision

14. Communication décisions de tutelle

- Approbation par le Gouverneur de la Province de la décision du Conseil de zone de secours « Luxembourg » relative à son budget 2018
- Approbation par la Ministre DE BUE de la délibération du Conseil communal du 23 novembre 2017 relative à l'octroi d'un chèque cadeau au personnel communal
- Approbation par la Ministre DE BUE de la délibération du Conseil communal du 28 décembre 2017 relative à l'établissement d'une redevance communale pour les frais de sommation en cas de défaut de paiement d'une taxe- exercices 2018 – 2019
- Annulation par la Ministre DE BUE de la délibération du Conseil Communal du 27 février 2014 relative à l'adoption des conditions et du mode de passation du marché de travaux de rénovation du hall sportif de Muno et de la délibération du Collège Communal du 12 décembre 2017 attribuant le marché

Communication recours au Gouvernement wallon

Recours FENELUX ASBL contre délibération du Conseil communal du 26 octobre 2017 relative à la création d'une nouvelle voirie à Florenville

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore